

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter
l'Agence de la biomédecine dans votre région :



Service de régulation et d'appui

Île-de-France/Centre/Antilles/Guyane
Tél. : 01 58 46 15 55

Service de régulation et d'appui

Grand - Ouest
Tél. : 02 99 28 41 23

Service de régulation et d'appui

Nord - Est
Tél. : 03 20 95 98 88

Service de régulation et d'appui

Sud - Est/La Réunion
Tél. : 04 91 56 52 17/18

Cristal *action*

Du recensement à la prise en charge
des donneurs d'organes :
un nouvel outil de l'Agence de la biomédecine
pour les établissements de santé



1 avenue du Stade de France
93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX
Tél. : 01 55 93 65 50
Fax : 01 55 93 65 55
www.agence-biomedecine.fr

Cristal *action*

Cristal *action* est une démarche destinée à augmenter le recensement des donneurs d'organes et à améliorer la qualité de la prise en charge des donneurs et de leurs proches.

Cet outil d'évaluation pérenne de l'activité et des pratiques pour les établissements de santé, comprend :

- › une analyse de la prise en charge des donneurs potentiels à partir de l'étude des décès hospitaliers,
- › une enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques des professionnels de santé,
- › un traitement des données et un retour d'information sécurisés accessibles par le portail de l'Agence de la biomédecine,
- › un appui permanent de l'Agence de la biomédecine.

Cristal *action*, conduit par la coordination hospitalière et un comité de pilotage, doit concerner tous les acteurs de la chaîne du prélèvement d'organes en faisant partie intégrante du projet d'établissement.

Ce programme répond aux recommandations européennes.

Les étapes de mise en place de Cristal *action*

